



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations
et des Missions de Proximité Titres

**Arrêté n°38-2024-03-18-00002 du 18 MARS 2024
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune d'Izeaux**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2022-01-31-00004 du 31 janvier 2022 fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune d'Izeaux ;

CONSIDÉRANT les créations de voies et les nouvelles appellations de voies dans le périmètre des 2 bureaux de vote de la commune.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune d'Izeaux sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune d'Izeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Laurent SIMPLICIEN

TéI : 04 76 60 32 86

MéI : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Adresse, 12, place de Verdun, CS 71 046

38 021 Grenoble Cedex 01

ANNEXE

N° et adresse du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p style="text-align: center;">Bureau n° 0001 (bureau centralisateur) SALLE POLYVALENTE LA RIVOIRE</p>	<p>LOTISSEMENT LE REYNIER 1 LOTISSEMENT LE REYNIER 2 LOTISSEMENT LE GRAND CHÊNE LOTISSEMENT LE CLOS DE GENON LOTISSEMENT LES MAS DES FROMENTEAUX LOTISSEMENT LA CHÂTAIGNERAIE RUE EMILE ZOLA RUE DU MOULIN ROUTE DE PLAN RUE AMPÈRE QUAI JACQUARD RUE VICTOR HUGO RUE BARNAVE RUE DE LA PAIX RUE ANTOINE RUE THIERS RUE LACHANAL RUE HECTOR BERLIOZ RUE SULLY PLACE DE LA RÉPUBLIQUE RUE DU GRAND CHÊNE RUE PASCAL BOULEVARD PASTEUR CHEMIN DES ÉCOLIERS AVENUE DE LA GÂRE CHEMIN DE LA VIE NIVELLE LE BOIS ROUTE DÉPARTEMENTALE 1085 PLACE DE LA LIBERTÉ RUE PAUL BERT- JUSQU'AU N°300 ROUTE DÉPARTEMENTALE 519 – LE GRAND CHEMIN – JUSQU'AU N°150</p>
<p style="text-align: center;">BUREAU N°0002 SALLE POLYVALENTE LA PLAINE</p>	<p>LOTISSEMENT LE CLOS MORGAN LOTISSEMENT LE CLOS VOLTAIRE LOTISSEMENT LA MAJONNIÈRE LOTISSEMENT DU ROZIER LOTISSEMENT LA MORELLIÈRE LOTISSEMENT DES PRAIRIES AVANT : "LES" LOTISSEMENT LE CLOS LILY Z.A LE GRAND CHAMP LES GRANGES ROUTE DE TULLINS LE CHAMBARD ROUTE DE L'ABBAYE RUE DU REPOS RUE DES CHANCES RUE BAYARD RUE PARMENTIER RUE VOLTAIRE IMPASSE LAMARTINE RUE DE FREYTIÈRE RUE DU PRÉ DES CIEUX RUE DU DOCTEUR MARMONIER IMPASSE DU GRAND CHAMP ROUTE DE BEAUCROISSANT RUE JEAN JAURÈS RUE ALBERT REYNIER PLACE DU 19 MARS 1962 RUE PAUL BERT - DU N°360 AU 1275 ROUTE DÉPARTEMENTALE 519 - LE GRAND CHEMIN - DU N°285 AU 610</p>